



## ARRETE MUNICIPAL N°1081

### *REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION LE SAMEDI 28 AOUT 2021*

Le Maire de la Commune de PECQUENCOURT

Vu l'article L 2212-2 et L 2231-1 du code général des collectivités territoriales

Vu les festivités du samedi 28 Août 2021

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de sécurité et de circulation

### ARRETE

#### ARTICLE I :

La Circulation et le stationnement des véhicules seront interdits le samedi 28 août 2021 de 8H00 à la fin des festivités, place du Général de Gaulle, rue de la Poste et rue du Raviné.

#### ARTICLE II :

La circulation des véhicules sera interdite rue Gustave Coliez – partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Jean Jaurès de 19h30 jusqu'à la fin des festivités.

#### ARTICLE III :

La déviation des véhicules se fera par la rue d'Anchin dans les deux sens de circulation.  
Le stationnement des véhicules sera interdit rue d'Anchin – partie comprise entre la Place du Général de Gaulle et la rue Cyrille Vallée de 18h00 à la fin des festivités.

#### ARTICLE IV :

Les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

#### ARTICLE V :

Les services de police, de gendarmerie ainsi que les services techniques de la ville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à PECQUENCOURT, le 9 août 2021**

**Le Maire,  
Pour le maire et par délégation**



**Richard FATIEN**